

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_054
Economie - Convention de partenariat avec INITIACTIVE 26-07

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

Absents ou excusés :

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Richard MOLINA, expose :

L'association Initiactive 26-07 regroupe des acteurs socio-économiques publics et privés dans le but d'aider à la création et la reprise d'entreprises. Elle accorde des prêts d'honneur, sans intérêt et sans garantie, constituant un effet levier sur l'emprunt bancaire. Sur le territoire, 20 structures ont été accompagnées en 2022. Ainsi, ce sont 281 500 € de prêts bancaires qui ont été accordés, qui ont permis le maintien ou la création de 38 emplois.

Depuis de nombreuses années, Annonay Rhône Agglo soutient financièrement l'association dont la convention de partenariat triennale est arrivée à échéance en décembre 2023.

Ce partenariat, au service des entrepreneurs du territoire, permet l'accompagnement à la création et la reprise d'activités et d'emplois, et de développer l'économie de proximité et l'accompagnement des structures associatives dans la consolidation de leurs activités et de leurs emplois.

Il s'appuie sur des professionnels, des bénévoles et consultants recrutés pour l'accompagnement au changement dans les organisations, et garantit une gamme étoffée d'interventions financières à des conditions avantageuses, ainsi qu'une mise en réseau avec de nombreux acteurs économiques, publics et privés.

Ainsi, forte de cette connaissance fine des problématiques des entrepreneurs, Initiactive 26-07 offre une vraie capacité à innover et à répondre aux besoins des entreprises, tout en garantissant une logique économique, sociale mais aussi territoriale.

Dans ce contexte, compte tenu de l'intérêt de l'ensemble des actions mises en place en termes de financement et d'accompagnement des porteurs de projet, la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo propose de renouveler et signer une convention de partenariat avec INITIACTIVE 26-07 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Cette convention précise, pour les trois années, les modalités pratiques, techniques mais aussi financières de cet appui. A cet effet et, conformément aux modalités de financement pratiquées sur les autres territoires couverts par INITIACTIVE 26-07, la subvention qui sera versée par Annonay Rhône Agglo sera calculée sur la base de 0,55 centimes d'euros par habitant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la convention ci-annexée,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 53 voix votant pour

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Par 0 voix votant contre

Par 1 voix s'abstenant

Mohamed GUENNIF

APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention calculée sur la base de 0,55 centimes d'euros par habitant à l'association INITIACTIVE 26-07 pour les années 2024, 2025 et 2026. La population de référence, pour les 3 années, étant la dernière population INSEE connue, soit 49 674 habitants au 1^{er} janvier 2021.

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 15 avril 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.